

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 23 FÉVRIER 2018**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs Pierre Etienne CONTESSE, Camille SIMAR, Jean-Paul VIVIEN, René SCHEIDER, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Céline VUAGNOUX.

**ÉTAIENT ABSENTS** : Monsieur Olivier DEFAUT, Madame Evelyne MURGER.

**SECRÉTAIRE** : Monsieur Camille SIMAR.

Préalablement au début de séance, le Maire demande aux élus présents si le compte-rendu du précédent conseil municipal appelle des remarques ou oppositions de leur part.

Concernant la délibération prise par les élus sur l'éolien, le Maire informe, après avoir transmis le projet de celle-ci à la SMEL Côte d'Or Énergies, qu'elle a été validée par leurs services, avec les éléments de réponse nécessaires à sa transcription et à sa transmission au contrôle de légalité.

Le compte-rendu du 26 Janvier 2018, est donc adopté à l'unanimité.

<b>I° - PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017</b>
---

Le Maire, présente le compte administratif de l'année 2017, tel qu'il a été établi ensuite de la réunion des finances du 17 février 2018.

Cette pièce comptable s'établit ainsi.

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	200.043,65 €	
Recettes :	240.760,10 €	
<b>= Excédent de Fonctionnement :</b>		<b>40.716,45 €</b>

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	66.981,86 €	
Recettes :	24.437,08 €	
<b>= Déficit d'Investissement :</b>		<b>- 42.544,78 €</b>

**Soit un résultat global au 31 Décembre 2017 de - 1.828,33 €.**

**Soit une vue d'ensemble :**

		DÉPENSES	RECETTES	SOLDES D'EXÉCUTION
<b>RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2017</b>	Section fonctionnement	200 043,65	240 760,10	<b>40 716,45</b>
	Section d'investissement	66 981,86	24 437,08	<b>-42 544,78</b>
	<b>S/TOTAUX 2017</b>	<b>267 025,51</b>	<b>265 197,18</b>	<b>1 828,33</b>
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2016</b>	Section fonctionnement	0,00	225 623,47	<b>225 623,47</b>
	Section investissement	706,63	0,00	<b>-706,63</b>
	<b>S/TOTAUX 2016</b>	<b>706,63</b>	<b>225 623,47</b>	<b>224 916,84</b>
<b>RÉSULTATS CUMULÉS</b>	Section fonctionnement	200 043,65	466 383,57	266 339,92
	Section investissement	67 688,49	24 437,08	-43 251,41
	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>267 732,14</b>	<b>490 820,65</b>	<b>223 088,51</b>

Le Maire, propose d'approuver le compte administratif de l'année 2017, lors de la prochaine réunion de conseil municipal, préalablement au vote du budget primitif 2018.

## II° - TRAVAUX 2018

Le Maire fait le point sur l'agenda des travaux qui seront à réaliser dans les deux années à venir.

Salle des fêtes : les travaux concernant la construction de l'auvent devraient débiter prochainement, le Conseil Départemental a voté une subvention de 8.900 €. Le dossier pour la DETR est désormais complet et a été validé par la Préfecture mais l'octroi de la subvention n'a pas encore été validé.

Maison des Assistantes Maternelles : L'ensemble des entreprises ont adressé leur devis, le dossier de demande de subvention va être adressé prochainement au niveau de la DETR. À voir également auprès des services du Conseil Départemental pour une subvention complémentaire.

Logement Mairie : Camille SIMAR a rencontré les artisans et nous restons en l'attente des devis. Dans le cadre de la réhabilitation de ce logement, des demandes de subventions seront adressées auprès du Conseil Départemental. Compte-tenu du délai d'instruction de ces demandes, les travaux ne seront pas réalisés avant 2019.

Voirie : chemin piéton rue de l'Aigle de Meaux : des devis sont demandés à plusieurs entreprises et seront soumis à une demande de subvention au titre des aménagements de police.

Les élus rencontrent le lundi 26 Février les services du Conseil Départemental, pour réfléchir à l'aménagement du sens de circulation dans le centre du village et notamment au niveau de l'école.

Allée du cimetière à l'église :

Pour l'accessibilité à l'église depuis l'entrée du cimetière, il est proposé de mettre des dalles alvéolées à remplir avec du gravier, permettant une meilleure stabilité. René SCHEIDER et Camille SIMAR réfléchissent sur l'aménagement de cette allée.

Préau de la Mairie :

Magalie SCHOLLAERT travaille en collaboration avec René BAULAND, pour procéder à la remise en peinture de la fresque avec les anciens élèves de Mr VICAIER. D'autre part, il est proposé de réfléchir sur le moyen d'améliorer l'acoustique de cette pièce.

## III° - RENOUELEMENT CONTRAT LICENCE INFORMATIQUE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le contrat de licence du secrétariat de Mairie, de JVS MAIRISTEM, arrive à échéance le 27 Avril 2018. La secrétaire a demandé deux devis auprès de fournisseurs de logiciels, spécialisés pour les collectivités :

1/ Jvs mairistem :

- Contrat sur trois ans, pour un montant total de 8.927,00 € (sans le matériel). Dans ce cas, la maintenance n'est pas comprise, et il faut compter un coût de 420.00 € TTC pour la réinstallation des logiciels, si incident.
- Contrat sur trois ans, pour un montant total de 9.977,00 € avec la maintenance comprise, mais dans le cadre de l'achat du matériel auprès de cette Société.

2/ Cosoluce :

- Contrat sur quatre ans (la 1<sup>ère</sup> année, l'abonnement est offert), pour un montant total de 9.500,40 € TTC sans maintenance un coût de 90.00 € TTC en cas de réinstallation des logiciels.

Il a été également sollicité des devis pour le renouvellement du matériel informatique :

1/ Jvs mairistem :

- Ordinateur Fujitsu (pack office 2016) + anti virus + maintenance : 1.693,20 €

2/ FL informatique :

- Ordinateur Lenovo (pack office 2016) + anti virus + maintenance : 1.493,95 €

Elle doit rencontrer prochainement l'un des fournisseurs, pour la présentation des logiciels. Le choix sera voté par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

<b>IV° DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DE L'AUXON RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION</b>
---

Lors de sa séance du 26 Janvier, le conseil municipal a désigné deux délégués pour représenter la Commune au sein du Syndicat de curage de l'Auxon.

Or, en application de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Rives de Saône exerçant, à titre obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, la compétence Gemapi, siège donc en représentation substitution de ses communes membres au sein du Syndicat de Curage de l'Auxon.

La Communauté de Communes Rives de Saône, doit donc désigner les délégués des communes, au comité syndical.

Aussi, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de la délibération du 26 Janvier 2018.

**Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, prononce le retrait de la délibération du 26 Janvier 2018, désignant les deux délégués représentant la Commune, au Syndicat de l'Auxon.**

<b>V° QUESTIONS DIVERSES</b>
------------------------------

Transports scolaires :

Magalie SCHOLLAERT fait le point sur la mise en place des transports scolaires, dans le cadre de la demande du retour à la semaine scolaire à quatre jours, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Ensuite de la proposition de nouveaux horaires adressée aux services académiques, le Conseil régional, a fait part de l'impossibilité du transporteur de répondre favorablement à cette demande.

En effet, les enchainements du matin et du soir avec le collège d'Échenon posent un réel souci... Après plusieurs réajustements, un compromis serait réalisable avec les horaires suivants :

- Maternelle - 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 16 h 00
- Primaire - 8 h 35 – 12 h 05 et 13 h 35 – 16 h 05

Ces horaires sont très tendus car ils sont soumis d'une part à un timing serré pour la conductrice, et d'autre part à un créneau réduit pour la pause méridienne pour les enfants de Grobois-les-Tichey.

Le service « déplacement » du Conseil Régional rencontre le lundi 26 Février les services académiques. Ensemble, ils feront le point sur les demandes des écoles en cours. Mr Bon expliquera donc que notre demande ne peut être réalisable.

Toutefois, ces horaires seront difficilement modifiables et dans le cas d'un refus lors du vote par le Conseil d'École, les services de l'Académie risquent de nous imposer :

- Soit de rester sur l'organisation actuelle, à savoir la semaine à 4 jours et demi,
- Soit de supprimer le passage du bus le midi, en appuyant leur choix sur le fait qu'il y a le service périscolaire au pôle, et que les familles peuvent mettre leurs enfants à la cantine.

Un conseil d'école sera planifié prochainement, où le représentant des services transports du Conseil Régional sera invité, pour informer les parents d'élèves, et se prononcer sur la validation des horaires.

Automne Musical :

L'invitation à l'Assemblée Générale de l'Automne Musical, aura lieu le Mercredi 7 Mars à 18 h 30 à Bonnencontre, Magalie SCHOLLAERT représentera la municipalité.

Bulletin municipal :

Un travail de réflexion sera fait prochainement sur la possibilité d'imprimer le bulletin municipal en format A5, pour permettre d'en réduire les coûts.

Demande de Subvention :

Le Maire fait part d'une demande de subvention de l'Antenne de St Jean de Losne de la Croix Rouge Française, celle-ci sera étudiée avec les autres demandes, lors du vote du budget 2018.

Recensement de la population :

La clôture du recensement a eu lieu le Samedi 17 Février 2018. Celui-ci s'est bien déroulé dans l'ensemble. Il est à noter que dans le cas des réponses par internet, cela génère plus de travail à l'agent recenseur qui a dû, à de nombreuses reprises, faire des rappels à certains habitants. Les chiffres de la population, seront adressés par l'INSEE dans l'année.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 00.*